



COMPTE RENDU DE LA CAP DES ASS DU 16 MAI 2018

Lecture faite de notre déclaration liminaire, l'administration a réagi fortement, atteinte dans sa fierté, sur nos questionnements quant au calendrier des CAP, ainsi que sur nos réflexions sur sa conception du dialogue social. Elle a qualifié nos critiques de « malvenues » et « inacceptables », et nos propos de « dérisoires » et « déplacés ». Pour l'administration, le dialogue social se borne à passer la porte du bureau du président lors de la préparation de la CAP, c'est à dire la veille.

L'administration a confirmé qu'un concours de recrutement aurait lieu en fin d'année, de même qu'un concours dit « Sauvadet ». Le nombre de postes concerné par ces concours et leurs modalités seront communiqués d'ici à la prochaine CAP.

Suite à la réunion demandée par nos OS qui s'est déroulée le 4 avril dernier, l'administration a annoncé la sortie très prochaine de deux notes : la première relative à la diffusion des circulaires de mobilité, la seconde sur les modalités de remboursement des frais de déplacement. Une troisième note, relative à la procédure d'avancement des corps communs, est en cours d'élaboration. Rappelons que les deux principaux points de discordances avec l'administration porte sur la prise en compte de l'ancienneté et sur la proratisation des avancements par direction et par secteur géographique. Par ailleurs, une fiche récapitulative relative à l'accueil d'apprentis sera également communiquée. Nous avons en effet rappelé la possibilité d'accueillir des ASS dans ce cadre, suggestion que nous avons déjà émise à plusieurs reprises.

Concernant la PJJ, le document issu du groupe de travail de 2017 ne nous a toujours pas été présenté. Le sera-t-il lors du prochain CTC ?...

A propos de la prime de fin d'année 2015 des ASS du personnel basées Outre-Mer, l'administration s'est engagée à nous apporter une réponse rapide. Ce n'est jamais que la troisième fois que nous soulevons ce problème lors d'une CAP...

Si, pour cette fois, nous avons reçu les documents de travail dans un délai tout à fait convenable, nous constatons que les loupés restent nombreux. Nous avons soulevé plusieurs erreurs de l'administration, dont certaines auraient pu être lourdes de conséquences pour les collègues concerné.e.s.

A l'issue de cette CAP, 34 postes ont été pourvus mais 132 restent vacants. Les personnes qui souhaitent connaître le résultat de leur demande de mobilité ou de détachement peuvent contacter les élus de la CAP.

Françoise DUCROT-RAFFARD, UEMO AUXERRE :	06 86 28 92 44
Jean-Damien DEL PAPA, Cour d'appel BESANCON :	06 88 55 93 18
Julien TORRES, STEMO MONTPELLIER :	06 08 70 35 50
Sophie BORONAD-COLOT, STEMO MONTPELLIER :	06 81 47 02 29
Christine LAGACHE, SPIP SOMME :	06 83 47 60 23
Pascal LE FOLL, STEMO NANTES :	06 63 94 77 05